



(Appui à la Professionnalisation des PRatiques
Enseignantes et au Développement de REssources)

CAHIER DES CHARGES

Objet : Reportage photographique

1. Présentation

Le programme APPRENDRE (Appui à la Professionnalisation des PRatiques Enseignantes et au Développement de REssources) est mis en œuvre par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD). Il a pour but d'appuyer la formation professionnelle des enseignants du primaire et du secondaire, principalement dans les pays d'Afrique francophone.

Le programme APPRENDRE lance un appel pour la réalisation d'un reportage photographique qui permettrait d'illustrer la communication autour du programme.

Cette banque d'images ainsi constituée permettra de donner vie aux activités menées, de rendre plus attractive la communication visuelle sur le programme APPRENDRE.

C'est le sens de cet appel à consultation lancé par le programme APPRENDRE dans les Directions Régionales - **Afrique de l'Ouest – Afrique centrale et des Grands Lacs - Océan Indien et Maghreb**.

2. Objet

La présente consultation porte sur la réalisation de photos en milieu scolaire en format numérique en vue de disposer d'une **banque d'images** dont la finalité sera l'illustration qualitative et identitaire des brochures, des rubriques web et de tout autre support de communication (Internet, dépliants, affiches, kakémono, réseaux sociaux...) participant des actions de vulgarisation du Programme APPRENDRE.

3. Durée de la prestation

La mission doit être réalisée pour une durée de deux mois à compter de la date de notification, mais pourra être prolongée si la mission n'a pu être menée dans sa globalité pour des raisons non imputables au prestataire.

4. Contenu de la mission

Il s'agit de réaliser une série de prises de vue sous différents angles en situation de classe et en milieu scolaire.

Les photos devront présenter un caractère immersif destinées à un public avertis de l'activité et elles devront montrer une pratique engagée de l'activité.

Les prises de vues s'étaleront sur plusieurs lieux, par beau temps, et devront être effectuées en haute résolution. Elles devront obligatoirement mettre en scène des pratiquants d'activités en situation de classe et hors de la classe.

Pour cela, le programme APPRENDRE s'engage à identifier les sites conjointement avec les autorités ministérielles locales.

L'ensemble des photos doivent être réalisées avant le 31 décembre 2019.

Une fois le prestataire sélectionné, une réunion préparatoire sera organisée avec l'équipe APPRENDRE afin de redéfinir les enjeux de la mission et de déterminer une liste des établissements scolaires et éléments à photographier.

5. Format des photos

Les images seront en numérique et devront être traitées et optimisées par le prestataire (contraste, calage des couleurs, ...). Plus de la moitié des photos devra avoir entre 3000 à 5000 pixels de large minimum. Le prestataire devra s'engager dans les délais impartis à fournir à APPRENDRE des fichiers en Haute Définition au format JPEG qualité max, à partir des fichiers RAW sur support numérique. Tous les champs IMM (Information Interchange Model) doivent être renseignés sur toutes les photos (l'auteur, la légende, les lieux, les noms des établissements et les mots clefs).

- **Objectif quantitatif**

Le travail photographique donnera lieu à la réalisation d'un **minimum** de 50 images **exploitables** et **validées/retenues** par le Programme APPRENDRE.

- **Objectif qualitatif**

Dans la mesure du possible, une majorité de photos devra être au format paysage avec un doublon au format portrait afin de garantir une exploitation sur différents supports. La haute définition doit permettre de conserver une qualité irréprochable aux modifications qu'APPRENDRE aura à faire pour une éventuelle utilisation sous d'autres formats.

Pour la diffusion : Fichier avec extensions : .JPEG et RvB.

Les photos seront numérotées et datées. Chaque numéro renverra à une légende précise. Toutes ces légendes seront rassemblées sur un fichier numérique. Ils devront être classés par thématique selon par exemple la règle de nommage définie ci-dessous :

Identification_photographique_©APPRENDRE_Année_Prénom&NomPhotographe ou pseudo.jpeg / Exemple : « Dakar©APPRENDRE-2019-Jules »

6. Propriété intellectuelle - Droits de reproduction et de diffusion

Les droits photographiques des images réalisées seront utilisés par le Programme APPRENDRE ou par ses partenaires autorisés sur tous supports web (site Internet, bornes d'information, applications, réseaux sociaux, vidéoprotections, conférences etc.) et Print (outils de communication Institutionnels, matériels promotionnels, éditions, affiches...), dans tous les formats, en utilisant tout rapport de cadrage.

Les tiers autorisés à s'appropriier ou à modifier les productions, objet du présent appel sont :

- la presse autorisée dans le cadre des actions de communication et de promotion des activités du programme APPRENDRE ;
- les partenaires du programme APPRENDRE dans le cadre d'une exploitation à caractère promotionnel et non commerciale

Dans ce cas, il leur sera demandé d'être vigilant sur les droits à l'image et si nécessaire d'obtenir l'autorisation d'APPRENDRE et en fournir les justificatifs nécessaires.

Au regard des éléments ci-dessus, le soumissionnaire précisera dans sa proposition, de la manière la plus claire qui soit, sa posture vis-à-vis de la propriété intellectuelle, les conditions d'utilisation des droits ainsi que les conditions de cession des droits photos octroyées au Programme APPRENDRE.

Toutes les images porteront en filigrane le nom d'APPRENDRE.

7. Détermination des prix

La proposition financière et technique devra être présentée de façon lisible, explicite et détaillée. Le montant détaille les taxes, frais de déplacement ainsi que les dépenses relatives à la rémunération du personnel que le titulaire estimera nécessaire d'employer pour respecter les délais prévus.

Dans le dossier de la consultation, le candidat joindra dans un devis qui sera étudié dans le cadre de l'analyse des offres et permettra au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la cohérence de l'offre proposée au regard des prescriptions du cahier des charges.

Le prix comprend toutes les sujétions découlant des circonstances de temps, de lieux et d'horaires dans lesquelles la prestation concernée doit être réalisée. En connaissance de cause, le titulaire doit reconnaître avoir été suffisamment informé des conséquences directes ou indirectes de ces circonstances et à élaborer ses prix.

8. Rémunération du titulaire

Le règlement des sommes dues au prestataire pour l'exécution de la mission sera réparti comme suit :

- Un acompte de 30% à l'engagement de la mission.
- Le solde de 70% après réception des images (livraison de tous les éléments précisés dans le cahier des charges).

9. Critères de sélection des propositions

Les critères d'analyse des offres de la consultation sont les suivants :

- Références et qualité artistique = 40%
- Prix = 40%
- Critères environnementaux = 20%

10. Pièces à fournir par le candidat

- Une note méthodologique expliquant une bonne compréhension des besoins
- Un planning de travail prévisionnel
- Un devis détaillé répondant à la totalité des demandes formulées dans ce cahier des charges précisant notamment le nombre de jours de reportage sur le terrain en y incorporant tous les frais de déplacement
- Une liste des références en conformité avec le cahier des Charges (travaux similaires, savoir-faire, thématiques de prédilection, sensibilité artistique et style) ;

- Le présent cahier des charges complétés et signés.
- Un dossier (sélection de 50 photos numériques) détaillé avec des images similaires en milieu scolaire
- La liste des matériels qui sera utilisé durant la mission
- Une note technique décrivant la durée et la chaîne de traitement des images.

N.B : Les prix seront indiqués en FCFA et TTC, rémunération des figurants et frais techniques compris.

11. Modalités de réception de l'offre

La date limite de réception de l'offre est fixée au **12 octobre 2019**.

Les offres devront reprendre avec précisions les points cités ci-avant.

Toute offre dont la présentation ne serait pas conforme aux présentes instructions ne sera pas retenue.

Seul le candidat retenu sera contacté.

Les offres sont à transmettre par mail à : programme-apprendre@auf.org

Date limite de soumission des offres : 12 Octobre 2019

Pour toute question relative à l'appel à projets : abdou.seye@auf.org / naminata.doukoure@auf.org